

# Dispositif Covid19 – Forum des jeunes et de la culture

## Activités - Septembre 2020

### Dispositif spécifique Forum - Espace loisirs jeunesse – Maison des Jeunes

Par arrêté préfectoral, Berre l'Étang est situé en zone rouge jusqu'à la date du 30 septembre 2020. La liste des zones de circulation active du virus mentionnées aux 1° et 2° du I de l'article 1er de la loi du 9 juillet 2020 susvisée figure en annexe 2 du présent décret.

Annexe 2 Modifié par Décret n°2020-1096 du 28 août 2020 - art. 1 (V) ; Zones de circulation active du virus mentionnées à l'article 4 : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Gard .....

L'établissement étant classé de type R et L, voici les mesures qui s'appliquent à l'ensemble des lieux d'occupation du Forum.

### Sur l'ensemble des bâtiments

En introduction, il est fortement recommandé au public fréquentant les lieux et activités du Forum, d'éviter de se rendre momentanément dans nos lieux, avec des symptômes de fièvre ou des signes de fébrilité ou fatigue sans fièvre. Il en va de la responsabilité de chacun !

#### En cas de suspicion de Covid19 au sein de la structure :

La personne (enfant/ado/adulte) sera mise à l'isolement dans le bureau annexe à l'entrée du Forum ou de l'espace Loisirs quand il présentera des symptômes ou de la fièvre supérieure ou égale à 38° ... en attendant l'arrivée d'un parent.

Le Forum sera chargé d'avertir l'ARS pour signaler le cas.

#### Port du masque

Le port du masque est obligatoire au sein des locaux du Forum pour l'ensemble du public, les salariés et le personnel pédagogique de l'association. Seuls les enfants de - de 11 ans et les personnes en situation de handicap en sont exonérés.

#### Mis à disposition de gel hydro alcoolique et lavage des mains

A l'entrée de chaque bâtiment et à chaque point névralgique des lieux (photocopies, fauteuils, chaises et tables d'accueil), il y aura une mise à disposition de gel hydro alcoolique pour le lavage des mains à destination du public fréquentant la structure.

#### Distanciation physique et sociale

Respect de la distanciation physique et sociale obligatoire dans l'ensemble des bâtiments avec 1 mètre entre chaque individu.

Ventilation et aération fréquente des lieux d'accueil et d'activités dans chaque bâtiment ainsi que dans les salles d'activité.

Nettoyage et désinfection journaliers des sols, mobiliers, supports, poignées de portes ou de fenêtres des lieux par les équipes d'entretien ou par le personnel pédagogique (uniquement dans les salles d'activité).

Le public accompagnateur des adhérents pratiquant des activités (familles ou autres), n'est pas autorisé à rentrer dans l'enceinte du Forum, de l'Espace Loisirs et de la Maison des Jeunes au moment des activités... excepté pour celui qui accompagne les enfants de 8 ans ou moins et les personnes en situation de handicap. Durant tout le temps de l'activité, par contre, il n'est pas autorisé à rester au sein de la structure.

Dans le bâtiment central du Forum qui permet les croisements de public à cause de sa superficie et de la configuration du bâtiment, aucun axe de circulation ne sera instauré dans le lieu – le masque étant obligatoire dans l'ensemble du bâtiment. Par contre, vu la configuration du bâtiment de l'Espace loisir, un sens de circulation sera matérialisé dans ce lieu précis et permettra des changements de groupes sans croisement des personnes.

### **Dans les salles d'activités**

Limitation du nombre d'inscrits ou de participants en fonction de l'activité et de la salle qui accueille l'activité. En raison des contraintes sanitaires, il a été défini pour chaque salle d'activité du Forum, un nombre maximum de participants à chaque séance.

Détail des salles d'activité : Nombre de participants + 1 personne du personnel pédagogique

*Bâtiment du Forum :*

**Salle de réunion** (47m<sup>2</sup>) : 12 personnes pour les réunions avec personnel direction + Cours individuels chant et piano.

**Salle d'arts textiles** (44m<sup>2</sup> + 22m<sup>2</sup> annexes) : 8 personnes + 1 personne du personnel pédagogique

**Salle d'arts plastiques** (55m<sup>2</sup>) : 10 personnes + 1 personne du personnel pédagogique.

**Grande salle de musique** (55m<sup>2</sup>) : 9 personnes + 1 personne du personnel pédagogique + Cours individuels.

**Salle atelier musique** (26m<sup>2</sup>) : 6 personnes + 1 personne du personnel pédagogique + Cours individuels piano moderne.

**Salle annexe musique** (26m<sup>2</sup>) : 6 personnes + 1 personne du personnel pédagogique + Cours individuels violon, basse, saxophone et guitare.

**Studio musique** (39m<sup>2</sup>) : 8 personnes + 1 personne du personnel pédagogique + Cours individuels batterie, violon et basse.

**Studio de danse** : 10 personnes pour les + 11 ans + 1 personne du personnel pédagogique et 12 personnes pour les – 11ans + 1 personne du personnel pédagogique.

**Studio répétition Langevin** (36m<sup>2</sup>) : 8 personnes + 1 personne du personnel pédagogique + Cours individuels guitare et coaching vocal.

**Atelier sculpture** (41m<sup>2</sup> + 21m<sup>2</sup> extension) : 9 personnes + 1 personne du personnel pédagogique.

*Bâtiment de l'Espace loisirs jeunesse*

**Studio de danse** (67m<sup>2</sup>) : 8 personnes + + 1 personne du personnel pédagogique.

**Salle multi-activités** (94m<sup>2</sup>) : 12 personnes + + 1 personne du personnel pédagogique.

## D'une manière générale

Le lavage des mains est obligatoire pour le public avant l'entrée dans la salle d'activité et à la sortie de la salle – ce, sous le contrôle du personnel pédagogique.

Aération de la salle d'activité et nettoyage systématique des matériaux, ustensiles, instruments communs utilisés, supports, poignées de portes, tables et chaises entre chaque cours ou séance, par le professeur ou l'animateur.

Pas de climatisation utilisée pendant les cours et pratiques d'ateliers.

Espace-temps de 10 mn imposé entre chaque rotation de cours collectif (ensemble des pratiques musicales, danse, théâtre ...) afin que les aller-venues soient fluides au sein de la structure. Pour les cours individuels de musique, un espace-temps de 5mn sera considéré comme suffisant.

Pour les adhérents pratiquant une activité de pratique d'ateliers, le port du masque sera obligatoire jusqu'aux salles d'activité. A l'intérieur des salles, le port du masque est obligatoire quand l'activité le permet et que l'adhérent aura + de 11 ans. Le personnel pédagogique a aussi cette obligation.

Pour les activités incompatibles avec le port du masque (pratiques buccales – chant, saxophone, clarinette, théâtre ...), un dispositif spécifique (cloisons) sera mis en place par le Forum et permettra la continuité de l'activité.

La distanciation physique n'a pas à être observée pour la pratique des activités artistiques dont la nature même ne le permet pas.

## Dispositifs spécifiques aux ateliers

Pour les pratiques de danse, de sport de combat ou de théâtre,

- la venue des adhérents au sein du Forum ou de l'Espace loisirs se fera avec une tenue adéquate exigée par le professeur en fonction de l'activité pratiquée et sa propre bouteille d'eau. Les changements vestimentaires ne seront pas autorisés et les douches et vestiaires ne seront pas utilisés.  
Pour la danse hip hop, venir avec une paire de baskets appropriée.  
Pour la boxe Thaï, Danse contemporaine et Modern jazz, pratique à pieds nus avec désinfection avec lingettes personnelles par l'adhérent à la fin du cours.
- Pour la danse ou les sports de combat nécessitant une pratique à pieds nus ou des techniques de sol, la désinfection des parquets ou sols sera obligatoire après chaque séance, les équipes pédagogiques se chargeant de l'opération avec le matériel fourni par l'association.

Pour les pratiques instrumentales et musicales,

- L'élève, le participant viendra avec son propre instrument (ou son anche pour les saxophonistes). Le piano et la batterie feront office d'exception ... le professeur se chargeant de nettoyer le piano ou des éléments de batterie après chaque utilisation. Les batteurs n'emmenant que leurs propres baguettes comme instrument.

- Pour les pratiques de chant, de saxophone ou les pratiques collectives incluant ces pratiques, le Forum mettra en place dans chaque salle d'utilisation, un système de séparation (cloison transparente) entre professeur et élèves durant chaque séance.
- Pour les pratiques musicales collectives des jeunes enfants (PPE, PJM), le matériel et les instruments utilisés seront nettoyés systématiquement entre chaque séance et ne sera pas échangé en cours de séance. Si tel était le cas, il serait nettoyé par le pédagogue présent.

Pour les pratiques d'arts visuels (sculpture, dessin, peinture, arts textiles),

- l'adhérent devra apporter son matériel de base et une liste sera dressée par le professeur ou le personnel pédagogique à la rentrée des ateliers, pour chaque section d'atelier.
- Le matériel commun sera uniquement manipulé par le professeur lors des séances avec les enfants et les adolescents. Tout matériel commun utilisé par le participant adulte devra être nettoyé après utilisation, par lui-même à la fin de la séance.

Pour les pratiques de sport de combat ou sportives :

- pas de prêt de matériel (gants), chaque participant venant avec son matériel et sa bouteille d'eau - suppression temporaire des tapis textile pour faciliter le nettoyage du sol entre chaque rotation - Pas de contact physique entre les participants - Pochette avec nom/prénom inscrit pour rangement du masque.

Pour l'activité nautique :

- Nettoyage obligatoire des gilets de sauvetage par trempage dans une solution désinfectante
- Individualisation du matériel mis à disposition et désinfection avec produits spécifiques.

Pour la randonnée pédestre :

- Covoiturage limité à 2 personnes/véhicule / masque obligatoire
- ou retour à l'utilisation des minibus du Forum et gestion avec remplissage d'un minibus avec 5 personnes + chauffeur.
- Pendant l'activité, le port du masque est déconseillé avec toutefois un respect de la distanciation 2m.